



Demande de prime d'adoption

contact

téléphone

dossier n°

Ce formulaire est utilisé pour demander une prime d'adoption **en tant que travailleur salarié**. Le travailleur salarié qui devient chômeur, invalide ou pensionné reste travailleur salarié dans le cadre de la législation relative aux allocations familiales. La prime d'adoption peut être demandée par l'adoptant(e) même ou par son conjoint ou partenaire.

Conditions ?

- **Pour une adoption en Belgique**, une requête en adoption doit être déposée au tribunal.
- **Pour une adoption à l'étranger** :
 - un acte d'adoption doit avoir été signé à l'étranger ;
 - s'il s'agit d'un enfant mineur, le tribunal belge doit avoir établi l'aptitude à adopter. Pour un enfant majeur, l'acte d'adoption étranger suffit.
- L'enfant doit faire partie du ménage de l'adoptant en Belgique.
- Si l'enfant est âgé de plus de 18 ans, il doit encore faire des études, travailler sous contrat d'apprentissage ou être inscrit comme demandeur d'emploi. Pour les enfants handicapés, une prime d'adoption peut être payée jusqu'à l'âge de 21 ans.
- Une seule prime d'adoption peut être payée par ménage pour un même enfant.
- De plus, l'allocation de naissance et la prime d'adoption ne peuvent pas encore avoir été payées à l'adoptant ni à son conjoint ou partenaire pour cet enfant.

Qui reçoit la prime d'adoption ?

La prime d'adoption est payée à la personne qui a adopté l'enfant. Les époux ou partenaires qui ont adopté ensemble un enfant peuvent déterminer eux-mêmes lequel des deux recevra la prime.

Si aucune décision n'est prise ou s'il existe un litige, la prime est payée :

- à la femme, lorsque les partenaires sont de sexe différent,
- à l'aîné des deux conjoints ou partenaires du même sexe.

Vous désirez d'autres renseignements ?

Votre gestionnaire de dossier [*nom et numéro de téléphone*] vous donnera volontiers de plus amples informations au sujet de votre dossier d'allocations familiales.

Pour des informations générales au sujet des allocations familiales, vous pouvez aussi vous adresser à l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, rue de Trèves 70, 1000 Bruxelles, téléphone 02-237 23 20.

Vous trouverez également des informations concernant les allocations familiales sur www.allocationfamiliale.be.

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les renseignements qui vous concernent, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales à l'adresse ci-dessus.

Si vous n'avez pas suffisamment de place, vous pouvez joindre une feuille séparée.

10 **Renseignements personnels vous concernant**

11 Pour les femmes : nom de jeune fille
Il se trouve dans le coin supérieur droit de votre carte SIS.
nom
prénom
date de naissance homme femme
numéro national _ _ _ _ _
nationalité
rue et numéro
code postal et localité
numéro de téléphone / GSM
adresse e-mail @

20 **Votre situation familiale**

21 Vous pouvez éventuellement mettre une croix dans plusieurs cases.
 marié(e) depuis le avec
..... date de naissance
 cohabite depuis le avec
..... né(e) le
Avez-vous fait une déclaration écrite de cohabitation légale à l'état civil de la commune ?
 oui, depuis le avec
..... date de naissance
 non
 divorcé(e) depuis le de
..... date de naissance
 séparé(e) de fait depuis le de
..... date de naissance
 célibataire
 veuve/veuf de
décédé(e) le à

30 **Votre situation professionnelle actuelle**

31 Votre situation professionnelle travailleur salarié travailleur salarié pensionné
 chômeur travailleur indépendant
 autre situation

32 Situation professionnelle de votre conjoint ou partenaire travailleur salarié travailleur salarié pensionné
 chômeur travailleur indépendant
 autre situation

33 Votre employeur (ou votre dernier employeur si vous ne travaillez pas en ce moment) nom
adresse
.....

40

L'enfant pour lequel vous demandez la prime d'adoption

Nom et prénom de l'enfant

Lieu et date de naissance

Numéro national (Si vous le connaissez)

L'enfant fait partie de mon ménage depuis le

50

Quels documents devez-vous envoyer ?

- 51 Pour une adoption en Belgique → Joignez une copie de la requête en adoption que vous avez déposée au tribunal.
- 52 Pour l'adoption d'un enfant mineur à l'étranger → Joignez une copie
- de la constatation de l'aptitude à adopter établie par le tribunal belge,
- de l'acte d'adoption étranger.
- 53 Pour l'adoption d'un enfant majeur à l'étranger → Joignez une copie de l'acte d'adoption étranger.

60

Allocation de naissance ou prime d'adoption déjà payées ?

- 61 L'allocation de naissance ou la prime d'adoption ont-elles déjà été payées pour l'enfant, à vous-même ou à votre conjoint ou partenaire ?
- non
- oui, par (nom et adresse de l'organisme)
-
-
- numéro de dossier (Si vous le connaissez)

70

Adoption par les deux conjoints ou partenaires

71 Si vous avez adopté l'enfant avec votre conjoint ou partenaire, indiquez ici lequel de vous deux souhaite recevoir la prime d'adoption.

.....

Pour le versement sur un compte bancaire :

→ La personne dont le nom est mentionné ici indique à la page 4 son numéro de compte bancaire et fait compléter la déclaration par la banque.

80

Signature

Je déclare avoir rempli correctement la présente demande.

Je joins annexe(s).

Date

Le conjoint/partenaire du demandeur ne doit signer que si les deux personnes ont adopté l'enfant.

Signature du demandeur

Signature de son conjoint/partenaire





contact
téléphone
dossier n°

Païement de la prime d'adoption

**La prime d'adoption est payée à la personne qui a adopté l'enfant.
Elle peut être versée sur un compte bancaire ou payée par chèque circulaire.
Le versement sur un compte bancaire est plus facile, plus sûr, et il est gratuit.**

Je soussigné(e) (*nom et prénom*)

*Il se trouve dans le coin supérieur droit de
votre carte SIS.*

numéro du registre national _ _ _ _ _

*Si vous ne pouvez pas remplir de numéro
de registre national.*

date de naissance _ _ _ _ _

demande que ma prime d'adoption soit versée sur le compte

IBAN _ _ _ _ _

BIC _ _ _ _ _

Date



Signature

Faites compléter la déclaration ci-dessous par l'institution financière.

Déclaration de l'institution financière

Pour un compte ouvert au nom d'un seul titulaire

Nous déclarons que le compte

IBAN _ _ _ _ _ BIC _ _ _ _ _

est ouvert au nom de

Pour un compte commun

Nous déclarons que la signature de

suffit pour disposer du compte

IBAN _ _ _ _ _ BIC _ _ _ _ _

ouvert au nom de

et de

Cachet

Date

Signature

.....

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les renseignements qui vous concernent, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales à l'adresse ci-dessus.